

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 novembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° II-1960

présenté par

M. Giraud, rapporteur général au nom de la commission des finances et M. Giraud

ARTICLE 52

À l'alinéa 6, substituer à la référence :

« A »,

la référence :

« 5° de l'article 995 du code général des impôts dans sa rédaction résultant du 1° ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.